



## I - Objet

Les présentes conditions générales de vente (C. G. V.) détaillent les droits et obligations de l'Entreprise Carnet de Mots, « le Prestataire » et de toute personne physique ou morale procédant à l'achat de prestations de services, « le Client ».

## II – Prestation

*Toute commande implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes C.G.V. remises à chaque client au moment de l'offre. Elles sont consultables sur le site [www.carnetdemots.com](http://www.carnetdemots.com).*

Le Prestataire se réserve le droit de les modifier à tout moment étant entendu que les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de signature de la commande.

## Offre de Service

Une fois définie entre le Prestataire et le Client, elle est systématiquement formalisée par un devis personnalisé et gratuit qui comporte les éléments suivants :

- définition de la prestation,
- lieu de la prestation,
- délais d'exécution,
- tarif forfaitaire, horaire ou à la tâche, en euros (T.V.A. non applicable / Art 293-B du Code Général des Impôts).

## III Exécution

Suivant la nature des prestations, le travail est effectué à distance ou en tout autre lieu en accord avec le client.

Dans le cas où il serait amené à se déplacer pour préparer une prestation avec le client, effectuer une prestation, ou une livraison, au-delà de 15 km de son bureau, des frais seront facturés au tarif kilométrique en vigueur.

Aucune commande ne sera considérée comme définitive avant la réception du devis signé par le client et de l'acompte le cas échéant.

## IV - Escompte

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

## V - Conditions de règlement

*Sauf disposition particulière stipulée sur le devis :*

- Toute commande fait l'objet d'un acompte déterminé en fonction de l'importance et du délai pour réaliser la commande, au minimum de 20 %.
- Le règlement du solde s'effectue à la fin de l'exécution, contre remise de facture ; par chèque ou virement de préférence.

## VI Rétractation / Retard de paiement / Résiliation

Le client dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation, à compter de l'acceptation de l'offre (à l'exclusion des contrats de fournitures de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du client, avant la fin du délai de sept jours francs).

S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (C.C. art. L121-16), sans explication et sans pénalité. Le remboursement du prix payé se fera le plus rapidement possible et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé (C.C. art. L121-20-1).

En cas de défaut de paiement total ou partiel, à la date mentionnée sur la facture ou à défaut le 31e jour suivant la date de l'exécution de la prestation, le Prestataire sera susceptible d'exiger, sans aucune mise en demeure, le paiement de pénalités de retard (1.5 fois le taux d'intérêt légal soit en 2010  $0.65 \% \times 1.5 = 0.975$ ).

En cas de non paiement dans les quinze jours suivant la mise en œuvre de la clause « Retard de Paiement », le contrat sera résolu de plein droit et pourra le cas échéant ouvrir droit à une procédure de demande d'allocation de dommages et intérêts. Les travaux effectués restent la propriété du Prestataire jusqu'au règlement complet.

*En cas de résiliation de commande de son fait, le Client doit informer le Prestataire par lettre recommandée avec AR. Les frais engagés et le temps passé à la date de réception de cet avis seront facturés.*

*La totalité de la prestation sera facturée pour toute résiliation survenant 10 jours avant la fin convenue de la prestation.*

## VII Obligation de résultat

*Le Prestataire n'a pas d'obligation de résultat quant à l'objectif final des prestations.*

La prestation est effectuée en fonction des instructions et renseignements fournis par le Client.

*Toute modification, ajout, retrait, ou altération des textes qui pourrait en modifier le sens, ou toute utilisation autre que celle initialement indiquée au Prestataire sera sous la responsabilité du Client.*

*De même tout retard de livraison, en raison d'une transmission tardive des données exactes du Client, ne sera aucunement imputable au Prestataire.*

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure (article 1148 du Code Civil).

## VIII Confidentialité

Tout travail confié sera exécuté dans le respect des règles déontologiques et de confidentialité les plus strictes. L'autorisation écrite du Client sera demandée pour toute citation, au titre de références.

## IX Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes C. G. V. est soumis au droit français.

Néanmoins, le Client et le Prestataire s'engagent à œuvrer pour régler tout différend à l'amiable.

A défaut, la résolution relèvera de la compétence des Tribunaux de Commerce de Rouen.